

5

Paris (9^e) 81 rue St. Lazare

IV 4 (5)

15 Décembre 1903.

Je viens, Cher Monsieur,
vous remercier bien sincère-
ment des renseignements
si nombreux et si précis
que vous venez de m'envoyer
tant sur les récents événements
de Bilbao, que sur les revues
et journaux où j'pourrai
trouver les éléments d'une
connaissance plus approfondie
des questions économiques &
ouvrières en Espagne.

Je ferai, croyez-le, mon
profit des uns comme des
autres. Je comprends fort
bien qu'une véritable
enquête sur plan états

nécessaire pour voir la question
qui m'occupait, dans toute son
ampleur, et je n'ai pas un
instant songé à vous demander
un tel travail : je n'en le ferai,
croyez-le jamais permis. mais
je désirais connaître votre
sentiment sur les différents
points auxquels vous avez bien
voulu répondre, et les lecteurs
de la revue d'éducation populaire
auxquels je le ferai connaître
apprécieront, croyez-le bien,
à la fois votre grande amabilité
et votre haute autorité.

Je savais combien vous
êtes occupé, et j'ai appris avec
regret que votre santé vous
avait aussi diminué votre

temps de travail, et si vous
suis doublement reconnaissant
de l'effort que vous avez bien
voulu faire pour moi.

Soyez convaincu que
je serai heureux si l'occa-
sion, je puis vous être de
quelque utilité, et j'espère
bien que vous abuserez, si
le cas se présente, de ma
reconnaissance.

Je profite, cher Monsieur,
de l'époque prochaine du
renouvellement de l'année,
pour vous adresser mes vœux
les meilleurs et les plus sincères
et tout particulièrement en
ce qui concerne votre santé,
si précieuse pour ceux qui

comme vous, ont e conduit
des utiles et importants
travaux.

Veuillez agréer, cher
monsieur, avec mes remerciements
encore, l'assurance de mes
sentiments les plus profondément
respectueux et dévoués

Saul Herrizola



VNIVERSIDAD
DE SALAMANCA

GREDO.SU.SAL.FS

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

POUR

L'ARBITRAGE ENTRE NATIONS

FONDÉE EN 1867

Autorisée par Arrêté ministériel

Siège Social : 10, Rue Pasquier, PARIS

On a dit que la force primait le droit. Il est temps de dire que le droit prime la force. Obtenir ce résultat serait le plus grand triomphe de la civilisation sur la barbarie. Or, l'un des moyens les plus efficaces d'atteindre ce noble but, ce serait de substituer aux aveugles solutions de la guerre la procédure impartiale et sûre de l'arbitrage.

Personne n'en méconnaît la supériorité. Il n'est pas un homme de cœur, il n'est pas un bon Français qui, au fond de l'âme, ne pense comme nous ; malheureusement, trop de personnes encore sont persuadées que c'est un rêve, une utopie, une chimère. Des faits récents ont démontré que rien n'est plus pratique et plus conforme aux intérêts comme à la dignité de toutes les nations.

Que faut-il faire pour que le progrès, déjà commencé, se généralise et que l'exception d'hier devienne la règle de demain ? Que l'on veuille bien avouer tout haut ce qu'on pense tout bas et faire quelque effort pour transformer ses désirs en réalités.

C'est dans ce but qu'a été formée, en dehors de toute opinion politique ou religieuse, la Société Française pour l'Arbitrage entre Nations, dont on appréciera les statuts par l'extrait ci-après. Que tous lui apportent leur concours, concours financier par des cotisations, concours moral par des adhésions, concours matériel et intellectuel par la propagande écrite et parlée : que tous viennent se grouper autour de nous, les plus riches comme les plus pauvres, les plus grands comme les plus humbles, et nous deviendrons une grande force morale, une force irrésistible peut-être, capable d'arrêter la folie des rivalités armées et de rendre au monde la sécurité en le ramenant à l'observation de la justice.



STATUTS

La Société Française pour l'Arbitrage entre Nations a pour but de défendre et de propager le principe de l'indépendance des nations et de la justice internationale, principe dont la consécration pratique se trouve dans la substitution de l'arbitrage et de toutes les autres voies conventionnelles et juridiques aux violences de la guerre.

Elle s'efforcera d'établir, avec les sociétés similaires de la France et de l'Étranger, les relations qui pourraient conduire au but commun : la paix par le respect du droit. Elle recherchera notamment et répandra les informations exactes propres à dissiper les malentendus irritants entre les peuples.

La Société se compose de membres fondateurs, sociétaires et adhérents :

Sont *fondateurs* ceux qui donnent à la Société une somme de cent francs au moins ;

Sont *sociétaires* ceux qui acquittent une cotisation annuelle de dix francs ;

Sont *adhérents* TOUS CEUX QUI APPORTENT A LA SOCIÉTÉ LEUR NOM ET LEUR APPUI MORAL EN LUI FAISANT UN DON, SI MINIME QU'IL SOIT, OU EN PRENANT UN ABONNEMENT D'UN AN A LA REVUE : *L'Arbitrage*, FRANCE, 5 FRANCS. ÉTRANGER, 6 FR. 50.

Cette Société, qui a pour Président M. FRÉDÉRIC PASSY, membre de l'Institut ; pour Vice-Président, M. CHARLES RICHET, professeur à la Faculté de Médecine de Paris, pour Secrétaire général, M. L. MARILLIER, maître de conférences à l'École des Hautes-Études, et pour trésorier, M. CH. BOYER, compte parmi les Membres de son Conseil d'Administration : MM. D'ARSONVAL, professeur au Collège de France ; CH. BEAUQUIER, député ; MICHEL BRÉAL, membre de l'Institut ; BARON DE COURCEL, sénateur ; HENRI DECUGIS, avocat à la Cour d'Appel ; EM. DUCLAUX, de l'Académie des Sciences ; FERDINAND DREYFUS, ancien député ; BARON D'ESTOURNELLES DE CONSTANT, député ; ARMAND GAUTIER, de l'Académie des Sciences ; M^{me} GIRERD ; LEBLOIS, avocat à la Cour d'Appel ; ANATOLE LEROY-BEAULIEU, membre de l'Institut ; Docteur LETOURNEAU, professeur à l'École d'Anthropologie ; DANIEL MÉRILLON, avocat général à la Cour de Cassation ; GASTON MORIN, publiciste ; P. NIVARD, docteur en droit ; G. DE MORSIER ; LOUIS OLIVIER, directeur de la *Revue générale des Sciences* ; M^{me} MARIA POGNON, publiciste ; BARON DE SAINT-GEORGES AMSTRONG ; SILHOL, sénateur ; SULLY-PRUDHOMME, de l'Académie Française ; L. TRARIEUX, sénateur, ancien ministre ; ANDRÉ WEISS, professeur à la Faculté de droit de Paris, et comme membres honoraires MM. EUGÈNE MANUEL et JULES SIEGRIED.

[illegible]UNIVERSIDAD
DE SALAMANCA

GREDO.S.USALES



Monsieur le Trésorier

DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR L'ARBITRAGE ENTRE NATIONS

10, rue Pasquier

PARIS (8^e)



VNIVERSIDAD
DE SALAMANCA

GREDOS.USAL.ES